



Février 2023

Le Babillard

Journal mensuel de la Municipalité de St-Côme-Linière

Pour urgences de fin de semaine
(ex: Égouts bouchés, ponceaux arrachés, grosses fuites d'eau)
418 225-6305

Volume 12, numéro 12

Dans ce numéro:

Semaine de relâche à St-Côme

Dimanche
5 mars

Hockey plaisir St-Côme
Parties entre parents et enfants

11h : Équipe des 12-15 ans
12h30 : Équipe des 9-11 ans
14h : Équipe des 5-8 ans
Venez les encourager!
16h : Patinage Libre

Lundi
6 mars

Patinage libre 10h à 12h
Chocolat chaud et bouillon de poulet gratuit
Hockey libre 12 ans et moins 13h à 14h30
Hockey libre 13 ans et + 14h30 à 16h
Gratuit pour les enfants
13h30 Atelier de bricolage dans l'aire restaurant

Mardi
7 mars

Club de marche aîné, viens marcher avec tes grands-parents ou en famille
9h devant l'aréna
Bingo 5-7 ans, accompagné d'un parent à 11h
Bingo 8 ans et plus à 13h.
Patinage libre 13h
Hockey Libre 12 et moins: 14h30 à 16h
Hockey libre 13 et + : 16 à 17h30

Mercredi
8 mars

Atelier d'équilibre de roches
Animation par M. Aurélien Biet 10h à 12h, salle optimiste
Venez encourager un tournoi d'hockey organisé par TPH de 8h à 15h50
Casse-croûte ouvert de 10h à 20h
L'ouest canadien en réalité virtuelle
Animation par M. Patrick Nadeau 10 ans et plus
14h, salle optimiste
Inscription obligatoire
418-685-3825 poste 304

Jeudi
9 mars

10h Randonnée de raquettes familiale
Prêt de raquettes à l'aréna
Hockey libre 12 et moins: 14h30 à 16h
Hockey libre 13 et + : 16 à 17h30
Patinage libre 18h

Vendredi
10 mars

Patinage libre : 14h
Hockey libre 12 et moins: 15h30 à 16h 20
Hockey libre 13 et + : 16h30 à 17h50

Samedi 11 mars

Fête de la relâche 13h à 16h

Tire sur la neige
Gratuit pour les enfants
2\$ pour les parents
Glissades dans la cour d'école
Maquillages
Jeux gonflables
Prêts de raquettes

Prêt de raquettes à l'aréna, toute la semaine sur les heures d'ouvertures, informations : 418-685-3825 poste 304



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CÔME-LINIÈRE

Procès-verbaux 13 et 23 février 2023	2-5
Conseil municipal, dates réunions; ; Comité consultatif d'urbanisme; Horaire bureau municipal;	5
Avis publics et cartes concernant modifications au plan d'urbanisme et au règlement de zonage	6-9
Logements disponibles aux HLM; Réduction consommation eau potable	8
Stationnement interdit; Centre d'écoute Bce-Etch.; Horaire régulier ordures; 1ers Répondants; Offre d'emploi travaux publics	10
Taxes municipales 2023: Informations diverses; Sécurité incendie: Bornes-fontaines et déneigement	11
Centre de recherche d'emploi; Accompagnement pour endeuillés par suicide	12
Bourses Desjardins	13
Taxi collectif; Escouade canine	14
Fermières; Activités école d'évangélisation Père Tardif; Utilisation des sentiers pédestres	15
Le Sillon; Activité spéciale pour la St-Patrick; Formation gratuite accompagnement pour l'utilisation de tablette, téléphone intelligent, ordinateur	16
Société historique de St-Côme de Kennebec et de Linière	17
Cours prêt à rester seul; Changement location salle paroissiale; Location salle Optimiste	18
Loisirs: Activité de réalité virtuelle à venir; Horaire casse-croûte; Retour de St-Côme en Action	19
Vidange de fosse septique: Consignes, cédule	20
Disposition des bacs; CEPS Bce-Etch.; Groupe Espérance et Cancer; Avis vente pour taxes impayées; Changement d'heure	21
FADOQ; Comptoir d'Aubaines; HLM; Transport Autonomie; Havre l'Éclaircie; Service incendie	22
Bibliothèque municipale	23
Aide alimentaire; Bingo mensuel	24
Répit familial; Dépôt huiles; Encombrants ménagers; Vie Active	25
Développement économique	26
Centre d'écoute CEPS Bce-Etch.; Recyclage; Lampadaires défectueux; Abattage d'arbres; Bande riveraine; Garage de toile	27
Prêt matériel médical	28

Taxes annuelles 2023: Informations en page 11

Si vous n'avez pas encore reçu votre compte de taxes municipales annuelles 2023, veuillez appeler au bureau municipal au 418-685-3825.

ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 13 février 2023.

(CE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2023 EST PUBLIÉ SOUS TOUTE RÉSERVE DE SON ADOPTION PRÉVUE EN PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL)

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

23-02-016 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

23-02-017 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de janvier 2023 soient acceptés selon les chèques M2300001 à M2300012, C2300013 à C2300071 et L230001 à L2300038 pour un déboursé total de 929 257.15 \$ incluant les salaires.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 391-2023 D'AMENDEMENT AU PLAN D'URBANISME 147-06

23-02-018 Le conseiller, M. Simon Breton, donne avis de motion que sera soumis, lors d'une prochaine séance, le Règlement 391-2023 modifiant le règlement d'urbanisme 147-06 afin d'agrandir une affectation Résidentielle (pour y inclure le lot 6 524 381) à même une affectation Publique en bordure de la rue Principale). Une dispense de lecture est donnée.

ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 391-2023 D'AMENDEMENT AU PLAN D'URBANISME 147-06

23-02-019 ATTENDU que la greffière-trésorière résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par M. Yvan Bélanger

APPUYÉ par M. Jean-Denis Paquet

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de Règlement no 391-2023 intitulé « Règlement d'amendement du plan d'urbanisme », par lequel la Municipalité de Saint-Côme-Linière modifie le Règlement no 147-06 intitulé « Plan d'urbanisme » afin d'agrandir une affectation Résidentielle (pour y inclure le lot 6 524 381) à même une affectation Publique en bordure de la rue Principale, soit et est adopté par ce conseil;

QUE ledit projet de règlement soit soumis à une période de consultation suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QUE la période de consultation soit prévue du 15 février 2023 au 8 mars 2023 inclusivement;

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement de modification du Plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'à toute municipalité dont le territoire est contigu;

QUE le texte du projet de Règlement no 391-2023 soit annexé à la présente résolution pour

en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

PROJET DE RÈGLEMENT NO 391-2023

PROJET DE RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME NO 147-06 AFIN D'AGRANDIR UNE AFFECTATION RÉSIDENIELLE (POUR Y INCLURE LE LOT 6 524 381) À MÊME UNE AFFECTATION PUBLIQUE EN BORDURE DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil tiendra une période de consultation du 15 février 2023 au 8 mars 2023 inclusivement sur ce projet de règlement.

IL EST PROPOSÉ par M. Yvan Bélanger

APPUYÉ par M. Jean-Denis Paquet

ET RÉSOLU unanimement

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La carte « Plan d'affectation du sol, Périmètre urbain, feuillet 2/2 » en annexe au Règlement 147-06 est modifiée en :

- agrandissant une affectation Résidentielle (pour y inclure le lot 6 524 381) à même une affectation Publique en bordure de la rue Principale;

Les extraits de carte en annexe font parties intégrantes du présent projet de règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 392-2023 D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 148-06

23-02-020 Le conseiller, M. Alain Dumas, donne avis de motion que sera soumis, lors d'une prochaine séance, le Règlement 392-2023 modifiant le règlement de zonage 148-06 afin d'agrandir la zone résidentielle RA-10 à même une partie de la zone publique P-64, pour y inclure le lot 6 324 381 et afin de corriger les limites de l'îlot déstructuré no 2 (rue Cloutier et rue Duquet) pour tenir compte de la réalité cadastrale des lieux. Une dispense de lecture est donnée.

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 392-2023 D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 148-06

23-02-021 La directrice générale/greffière-trésorière présente le premier projet de règlement no 392-2023 en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier le Règlement de zonage no. 148-06 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

ATTENDU que ledit projet de règlement sera soumis à une période de consultation suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la période de consultation sur ledit projet se tiendra du 15 février 2023 au 8 mars 2023 inclusivement et qu'un avis public sera donné;

ATTENDU que la présente résolution ainsi que le premier projet de Règlement no 392-2023 amendement le Règlement de zonage no 148-06 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU que le texte du premier projet du Règlement no 392-2023 soit annexé à la pré-

sente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Bianca Perreault

APPUYÉ par M. Yvan Bélanger

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de Règlement no 392-2023 modifiant le règlement no 148-06 relatif au zonage afin d'agrandir la zone résidentielle RA-10 à même une partie de la zone publique P-64, pour y inclure le lot 6 324 381 et afin de corriger les limites de l'îlot déstructuré no 2 (rue Cloutier et rue Duquet) pour tenir compte de la réalité cadastrale des lieux (dossier 359285 CPTAQ), soit et est adopté par ce conseil

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 392-2023

Premier projet de règlement modifiant le Règlement no 148-06 relatif au zonage afin d'agrandir la zone résidentielle RA-10 à même une partie de la zone publique P-64, pour y inclure le lot 6 324 381 et afin de corriger les limites de l'îlot déstructuré no 2 (rue Cloutier et rue Duquet) pour tenir compte de la réalité cadastrale des lieux (dossier 359285 CPTAQ)

ATTENDU que le conseil tiendra une période de consultation du 15 février 2023 au 8 mars 2023;

ATTENDU que ce règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Bianca Perreault

Appuyé par M. Yvan Bélanger

et résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement no. 392-2023 tel que décrit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

Article 2

La carte « Plan de zonage, Périmètre urbain, feuillet 2/2 » en annexe au Règlement 148-06 est modifiée en :

- agrandissant la zone résidentielle RA-10 à même une partie de la zone publique P-64, pour y inclure le lot 6 324 381;

Article 3

La carte de l'îlot déstructuré # 2 à l'article 3.4.3 du règlement de zonage est modifiée pour tenir compte des nouvelles limites rendues disponibles suite à la rénovation cadastrale.

Article 4

Les extraits de cartes en annexe font parties intégrantes du présent projet de règlement.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 390-2023 AIDE À LA MISE AUX NORMES DES FOSSES SEPTIQUES 2023

23-02-022 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte le règlement no 390-2023 concernant une aide à la mise aux normes des fosses septiques 2023.

EMBAUCHE M. MARCO BÉLANGER – JOURNALIER / OPÉRATEUR DE MACHINERIE

23-02-023 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on embauche M. Marco Bélanger, au poste de journalier / opérateur de machinerie pour le service des travaux publics, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

DEMANDE RETRAITE PROGRESSIVE – M. GASTON BOUGIE

23-02-024 Attendu que M. Gaston Bougie, journalier / opérateur de machinerie, a déposé une demande de retraite progressive ;

Attendu que cette demande est conforme au programme de retraite progressive décrit à l'annexe G de la convention collective en vigueur ;

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on accepte la demande de retraite progressive de M. Gaston Bougie qui entrera en vigueur le 23 avril 2023.

AUGMENTATION SALARIALE DES PREMIERS RÉPONDANTS

23-02-025 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que l'on accorde, pour 2023, une augmentation salariale de 3% aux Premiers répondants, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2023. Les augmentations des années subséquentes correspondront à celles prévues à la convention collective 2022-2026.

MANDAT WSP – MISE À JOUR DU PLAN D'ENSEMBLE DE PROTECTION INCENDIE

23-02-026 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services professionnels P23-00012-IM / 2350954, de WSP, datée du 23 janvier 2023, au montant de 2 600\$ plus taxes, afin de faire la mise à jour du plan d'ensemble de protection incendie.

MANDAT DROITE GAUCHE ARCHITECTURE – PROJET HÔTEL DE VILLE ET BIBLIOTHÈQUE

23-02-027 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services professionnels OS2214-02, de Droite Gauche Architecture, datée du 20 janvier 2023, au montant de 22 150\$ plus taxes, afin de réaliser les travaux de la phase de l'avant-projet de l'hôtel de ville et de la bibliothèque.

MANDAT ENTRETIENS LP – DÉNEIGEMENT TOITURE DES BÂTIMENTS

23-02-028 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de Entre-tiens LP, datée du 7 février 2023, afin de procéder au déneigement du toit du garage municipal, au coût de 760\$ plus taxes, ainsi qu'au déneigement du toit de l'aréna au taux horaire de 65\$/h.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – SIGNATURE EFFETS BANCAIRES

23-02-029 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que les signataires au compte de la Bibliothèque municipale auprès de la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce soient M. Gabriel Giguère (maire), Mme Chantal Poulin (directrice générale/greffière-trésorière) et Mme Catherine Lévesque (responsable de la bibliothèque).

Cette résolution invalide toute autre personne dont le nom serait listé comme signataire autorisé au fichier de l'institution financière.

AUTORISATION PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS

23-02-030 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement

Que l'on procède à l'inscription au service de paiements pré-autorisés pour les fournisseurs suivants : Hydro-Québec, Telus Québec, Telus Mobilité et Bell Mobilité ;

Que Mme Chantal Poulin, directrice générale, soit autorisée à signer tous documents nécessaires à ces inscriptions.

ANNULATION SOLDE – MATRICULE 0202-50-9876

23-02-031 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on procède à l'annulation d'un solde de 639.22 \$ dans le matricule 0202-50-9876. Ce solde provient de frais et intérêts courus dans l'attente du règlement avec le ministère de la Justice pour ce dossier de vente pour défaut de taxes 2020.

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 94 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 MARS 2023 – CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA BEAUCE

23-02-032 ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint Côme Linière souhaite emprunter par billets pour un montant total de 94 000 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2023, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
291-2017	94 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D — 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 291-2017, la Municipalité de Saint Côme-Linière souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

les billets seront datés du 13 mars 2023 ;

les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 mars et le 13 septembre de chaque année ;

les billets seront signés par le maire, M. Gabriel Giguère, et la directrice générale, Mme Chantal Poulin ;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024	17 600 \$
2025	18 100 \$
2026	18 800 \$
2027	19 400 \$
2028	20 100 \$

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

23-02-033 Il est proposé par M. Alain Dumas, appuyé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement

QUE la Municipalité de Saint Côme Linière accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 13 mars 2023, au montant de 94 000 \$, effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 291-2017, pour un échéancier de cinq (5) ans.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui ci.

VENTE POUR DÉFAUT DE TAXES 2022

23-02-034 Attendu que le conseil a pris connaissance de la liste des contribuables, endetter pour taxes envers la municipalité tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement

QUE le conseil municipal mandate Mme Chantal Poulin, directrice générale et greffière-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, à transmettre au bureau de la MRC de Beauce-Sartigan, la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes.

QUE le conseil municipal mandate Mme Chantal Poulin, directrice générale et greffière-trésorière, selon l'article 1038 du Code municipal du Québec, afin d'encherir et acquérir lesdits immeubles lors de la vente sans toutefois dépasser le montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET ENTRETIEN 2022

23-02-035 Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 210 348 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Attendu que la municipalité doit informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Attendu que la municipalité doit attester de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été pour les routes locales de niveaux 1 et 2.

En conséquence :

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que la municipalité informe le ministère des Transports que les dépenses de fonctionnement admissibles au PAERL pour l'exercice 2022 s'élèvent à 464 132.91 \$.

PROGRAMMATION TECO 2019-2023

23-02-036 Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version #4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 - 2023 ;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

MAISON DES JEUNES — ADOS EN CAVALE 2023

23-02-037 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte la demande de la Maison des jeunes Beauce-Sartigan pour une contribution de 50 \$ par jeune de la municipalité de Saint-Côme-Linière qui participera au projet Ados en cavale 2023.

CONSENTEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-BENOIT-LABRE

23-02-038 ATTENDU QUE la Municipalité de St-Benoit-Labre implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

418-685-3825 ;

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on autorise la Municipalité de St-Benoit-Labre et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de St-Benoit-Labre.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de St-Benoit-Labre pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

IDENTIFICATION DES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS, DES IMMEUBLES INDUSTRIELS, DES IMMEUBLES DE SIX LOGEMENTS ET PLUS ET DES TERRAINS VAGUES DESSERVIS – TAUX DE TAXES VARIÉS

23-02-039 ATTENDU QUE l'assiette fiscale de la municipalité de St-Côme-Linière est comblée à plus de 65 % par la catégorie résidentielle ;

ATTENDU QUE l'article 57.1.1 de la Loi sur la fiscalité municipale stipule que :

« 57.1.1. Le rôle identifie chaque unité d'évaluation qui appartient au groupe des immeubles non résidentiels prévu à l'article 244.31, indique la classe prévue à l'article 244.32 dont fait partie l'unité et, le cas échéant, indique que celle-ci est visée à l'un ou l'autre des articles 244.51 et 244.52.

Le rôle d'une municipalité locale qui adopte une résolution en ce sens identifie chaque unité d'évaluation qui appartient à toute catégorie précisée dans la résolution parmi celles que prévoient les articles 244.34 à 244.36. Si la catégorie prévue à l'article 244.34 est ainsi précisée, le rôle indique, le cas échéant, que l'unité fait partie de l'une ou l'autre des classes prévues à l'article 244.54.

Dans le cas d'une unité d'évaluation non imposable qui appartient au groupe visé au premier alinéa ou à une catégorie visée au deuxième, les inscriptions apparaissent à son égard uniquement si :

1° les taxes foncières doivent être payées à son égard conformément au premier alinéa de l'article 208 ;

2° une somme tenant lieu des taxes foncières doit être versée à son égard, soit par le gouvernement conformément au deuxième alinéa de l'article 210 ou au premier alinéa des articles 254 et 255, soit par la Couronne du chef du Canada ou l'un de ses mandataires.

Dans le cas où la municipalité n'a pas de compétence en matière d'évaluation, l'organisme municipal responsable de l'évaluation n'est tenu de faire effectuer les inscriptions visées au deuxième

alinéa que s'il a reçu, avant le 1er avril de l'exercice qui précède le premier de ceux auxquels doit s'appliquer le rôle, une copie vidimée de la résolution prévue à cet alinéa. L'organisme peut faire effectuer ces inscriptions même s'il a reçu la copie après l'expiration du délai.

La résolution de la municipalité adoptée à l'égard d'un rôle conserve son effet à l'égard des rôles subséquents, tant qu'elle n'est pas abrogée. »

ATTENDU QUE l'article 244.34 de la Loi sur la fiscalité municipale stipule que :

« 244.34. Appartient à la catégorie des immeubles industriels toute unité d'évaluation :

1° qui est occupée ou destinée à l'être uniquement par son propriétaire ou par un seul occupant et qui est principalement utilisée ou destinée à des fins de production industrielle ;

2° qui comporte plusieurs locaux occupés ou destinés à l'être par des occupants différents, y compris le propriétaire malgré l'article 1, et dont l'un des locaux est principalement destiné ou utilisé à des fins de production industrielle.

Malgré l'article 2, les paragraphes 1° et 2° du premier alinéa visent respectivement, même s'ils sont aussi utilisés ou destinés à d'autres fins, l'unité d'évaluation et le local entiers.

Pour l'application des deux premiers alinéas, on entend par « local » toute partie d'une unité d'évaluation qui est un immeuble non résidentiel au sens de l'article 244.32 et qui fait l'objet d'un bail distinct auquel est partie le propriétaire, est destinée à faire l'objet d'un tel bail, est occupée de façon exclusive par le propriétaire ou est destinée à être ainsi occupée par lui.

On délimite la partie de l'unité d'évaluation qui est destinée à faire l'objet d'un bail distinct ou qui est destinée à être occupée de façon exclusive par le propriétaire en considérant le plus grand ensemble possible de parties de l'unité qui, normalement et à court terme, ne peuvent être louées ou occupées que globalement. Dans le cas d'un immeuble dont l'exploitant doit être le titulaire d'une attestation de classification délivrée en vertu de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (chapitre E-14.2), l'ensemble des parties destinées à l'hébergement constitue un seul local.

Pour l'application du présent article, le mot « propriétaire » signifie, outre le sens prévu à l'article 1, la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation. »

ATTENDU QUE l'article 244.35 de la Loi sur la fiscalité municipale stipule que :

« 244.35. Appartient à la catégorie des immeubles de six logements ou plus toute unité d'évaluation qui comporte un ou plus d'un immeuble d'habitation de façon que le nombre de logements dans l'unité soit égal ou supérieur à six. »

ATTENDU QUE l'article 244.36 de la Loi sur la fiscalité municipale stipule que :

« 244.36. Appartient à la catégorie des terrains vagues desservis toute unité d'évaluation qui est constituée uniquement d'un tel terrain et, le cas échéant, de tout bâtiment visé au deuxième alinéa.

Est vague le terrain sur lequel aucun bâtiment n'est situé. Un terrain est également vague lorsque, selon le rôle d'évaluation foncière, la valeur du bâtiment qui y est situé ou, s'il y en a plu-

seurs, la somme de leurs valeurs est inférieure à 10% de celle du terrain.

Est desservi le terrain dont le propriétaire ou l'occupant peut, en vertu de l'article 244.3, être le débiteur d'un mode de tarification lié au bénéfice reçu en raison de la présence des services d'aqueduc et d'égout sanitaire dans l'emprise d'une rue publique.

Malgré l'article 2, le premier alinéa ne vise qu'une unité entière et les deuxième et troisième alinéas visent le terrain entier compris dans cette unité.

N'appartient pas à la catégorie une unité d'évaluation qui comporte:

1° une exploitation agricole enregistrée conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.0.1 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (chapitre M 14);

1.1° une superficie à vocation forestière enregistrée conformément à l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1);

2° un terrain qui, de façon continue, est utilisé à des fins d'habitation ou exploité à des fins industrielles ou commerciales autres que le commerce du stationnement;

3° un terrain appartenant à une entreprise de chemin de fer et sur lequel il y a une voie ferrée, y compris une voie ferrée située dans une cour ou un bâtiment;

4° un terrain utilisé pour les lignes aériennes de transmission d'énergie électrique;

5° un terrain sur lequel la construction est interdite en vertu de la loi ou d'un règlement.

ATTENDU QUE lorsque les conditions de l'article 57.1.1 de la Loi sur la fiscalité municipale sont remplies, la municipalité a l'autorité d'imposer une taxe sur toutes les catégories prévues à l'article 244.30, incluant les terrains vagues desservis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel

ET RÉSOLU DE demander à l'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière, c'est-à-dire la MRC de Beauce-Sartigan d'identifier les immeubles non résidentiels, les immeubles industriels, les immeubles de six logements et plus et les terrains vagues desservis conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 23 février 2023.

(CE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2023 EST PUBLIÉ SOUS TOUTE RÉSERVE DE SON ADOPTION PRÉVUE EN PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL)

MANDAT – LNA INC. – RAPPORT HYDROGÉOLOGIQUE

23-02-042 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement que l'on mandate LNA Inc. afin de produire un rapport hydrogéologique dans le projet de raccordement d'un nouveau puits et d'effectuer les études et demandes nécessaires afin de permettre d'optimiser les puits actuels tel que plus amplement décrit dans la soumission no

5430, datée du 15 février 2023, au montant de 14 744.39 \$ taxes incluses.

SOUSSION – LES POMPES M.C. INC. – MISE À NIVEAU DES PUIITS

23-02-043 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte la soumission des Pompes M.C. Inc., afin d'acquiescer les équipements nécessaires de mise à niveau des puits de la municipalité.

AUGMENTATION MARGE DE CRÉDIT

23-02-044 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que l'on demande une augmentation de notre marge de crédit contractée auprès de la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, afin que le montant actuel autorisé de 1 000 000 \$ soit augmenté à 1 200 000 \$, et que le maire, M. Gabriel Giguère, et la directrice générale, Mme Chantal Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

Prochaines assemblées

régulières du conseil municipal 2023

Lundi le 13 mars, 19h00

Mardi le 11 avril, 19h00

Prenez note que les assemblées ont lieu à la salle Optimiste, au 2^e étage de l'aréna.



Conseil municipal

Gabriel Giguère, maire

Simon Breton, conseiller poste 1

Bianca Perreault, conseillère poste 2

Yvan Bélanger, conseiller poste 3

Steven Lebel, conseiller poste 4

Jean-Denis Paquet, conseiller poste 5

Alain Dumas, conseiller poste 6

Bureau municipal

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi:

8 h - 12 h 00

13 h - 16 h 30

Vendredi :

8 h – 12 h 00

Comité consultatif d'urbanisme

Le CCU est à la recherche de 2 candidats ou candidates pour remplacer des membres sortants sur le comité consultatif de la Municipalité. Si tu veux prendre part à la vie municipale et amener tes idées dans le bon fonctionnement du Comité consultatif de l'urbanisme et de voir comment se passe la vie municipale, on t'attend!

Info: Yves Turcotte

418-685-3825 poste 203

Diffusion des séances de conseil sur Internet

Sur Beauce.TV

Habituellement disponible 24 heures après la réunion. Un lien direct est sur le site internet de la municipalité, www.stcomelinriere.com

Onglet «municipalité».

Vous sélectionnez ensuite «conseil municipal».



Déneigement

Avis à toute la population

Nous demandons la collaboration de tous: Au moment de déneiger vos entrées et vos cours, il est important de ne pas pousser la neige sur les trottoirs et sur les voies publiques. La neige doit rester sur les terrains privés.

Nous vous remercions de votre collaboration.





Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT NO 391-2023
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 147-06 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
CÔME-LINIÈRE**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 février 2023, le conseil a adopté le projet de Règlement numéro 391-2023 et intitulé « Règlement d'amendement au Plan d'urbanisme no 147-06 ».
2. Ce projet de règlement a pour objet :
 - **d'agrandir une affectation Résidentielle (pour y inclure le lot 6 524 381) à même une affectation Publique en bordure de la rue Principale,**
3. Ce projet de règlement sera soumis à une période de consultation suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. La consultation se tiendra du 15 février 2023 au 8 mars 2023 inclusivement.
4. Une assemblée publique de consultation se tiendra le 13 mars 2023 à compter de 19 h 00.
5. Ce projet de règlement et les extraits de cartes peuvent être consultés au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 14^e jour du mois de février 2023

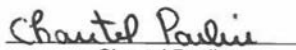


Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le quatorzième jour du mois de février deux mille vingt-trois, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

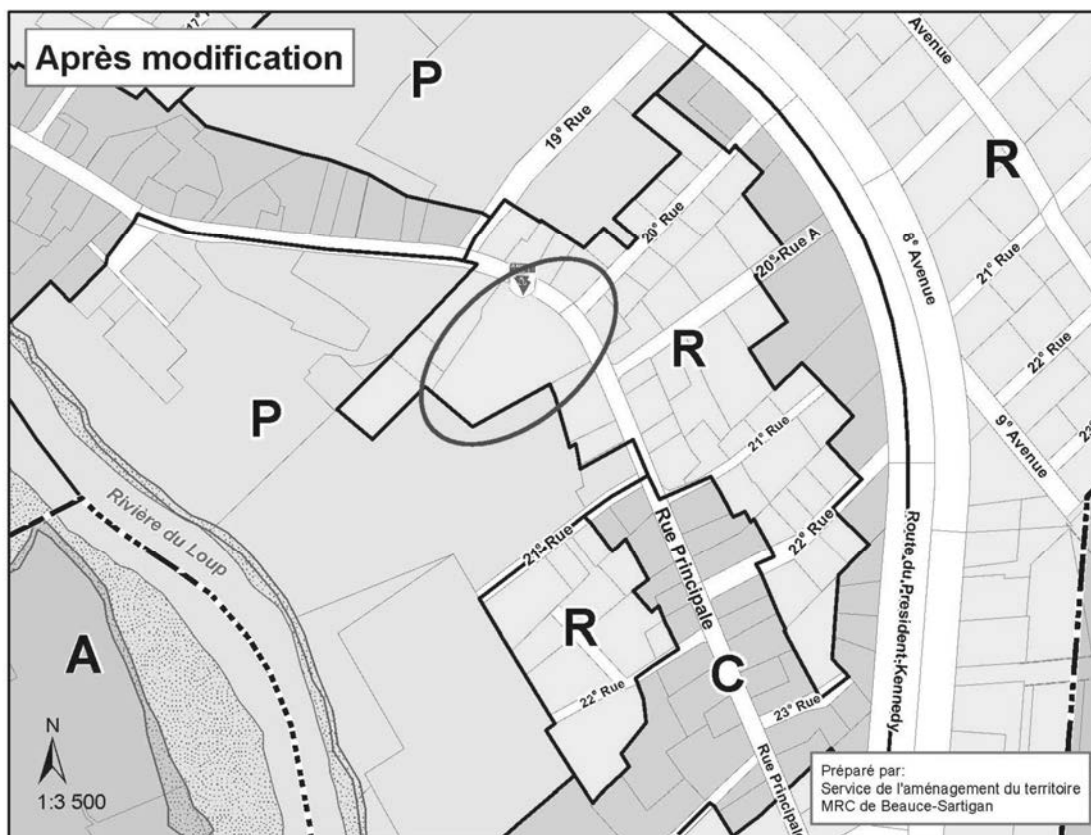
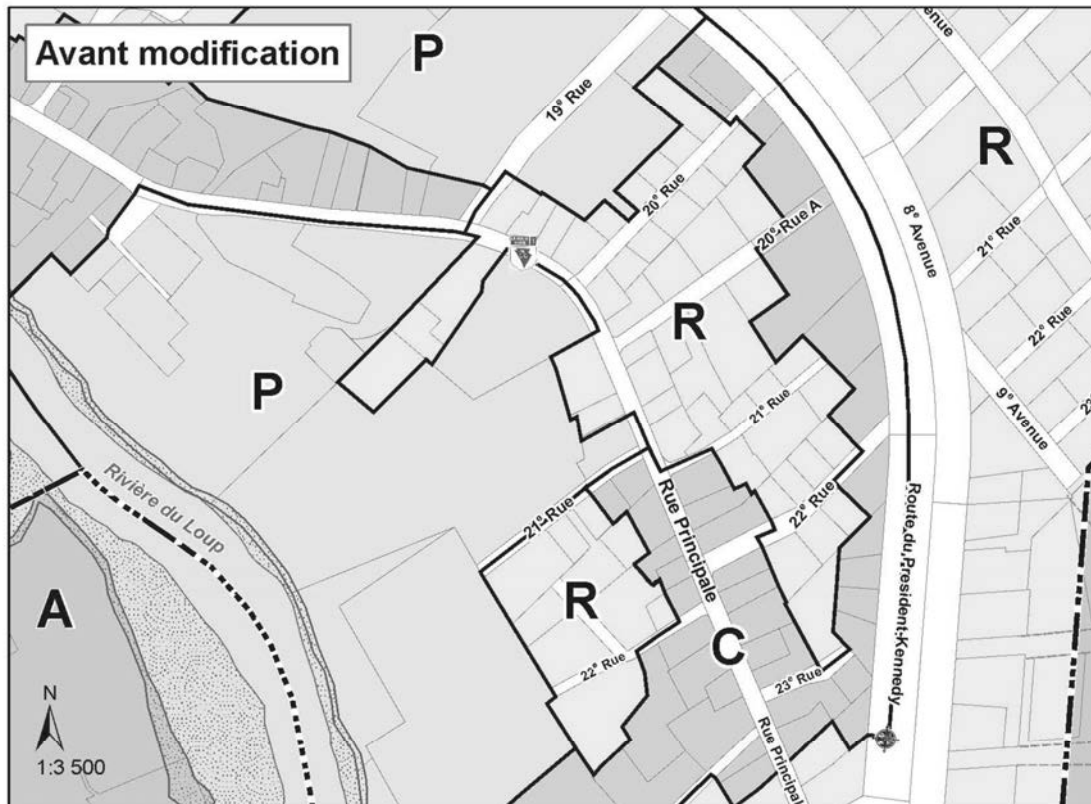
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième (14^e) jour du mois de février deux mille vingt-trois.



Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-Trésorière

SAINT-CÔME-LINIÈRE

Extrait du plan d'affectation du sol





Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 392-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 148-06 DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CÔME-LINIÈRE**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit.

1. Lors d'une séance tenue le 13 février 2023 le conseil a adopté le premier projet de Règlement no 392-2023 et intitulé « Règlement de modification du Règlement de zonage no 148-06 »
2. Que ce projet de règlement a pour objet :
- d'agrandir la zone résidentielle RA-10 à même une partie de la zone publique P-64, pour y inclure le lot 6 324 381 et de corriger les limites de l'îlot déstructuré no 2 (rue Cloutier et rue Duquet) pour tenir compte de la réalité cadastrale des lieux (dossier 359285 CPTAQ).
3. Ce projet de règlement sera soumis à une période de consultation suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Cette consultation se tiendra du 15 février 2023 au 8 mars 2023 inclusivement.
4. Une assemblée publique de consultation sera tenue le 13 mars 2023 à compter de 19h00.
5. Le projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.
6. Ce projet de règlement et les extraits de cartes peuvent être consultés au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 14^e jour du mois de février 2023

Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le quatorzième jour du mois de février deux mille vingt-trois, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième (14^e) jour du mois de février deux mille vingt-trois.

Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-Trésorière

3 logements disponibles au HLM

SAINT-CÔME-LINIÈRE

3 logements

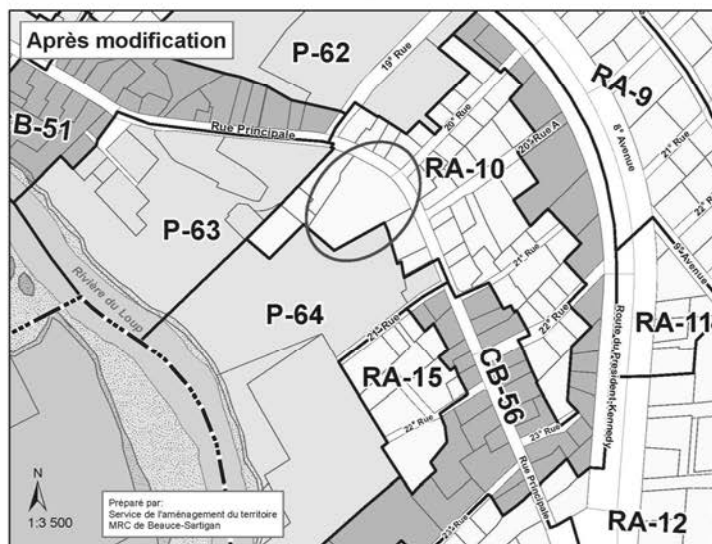
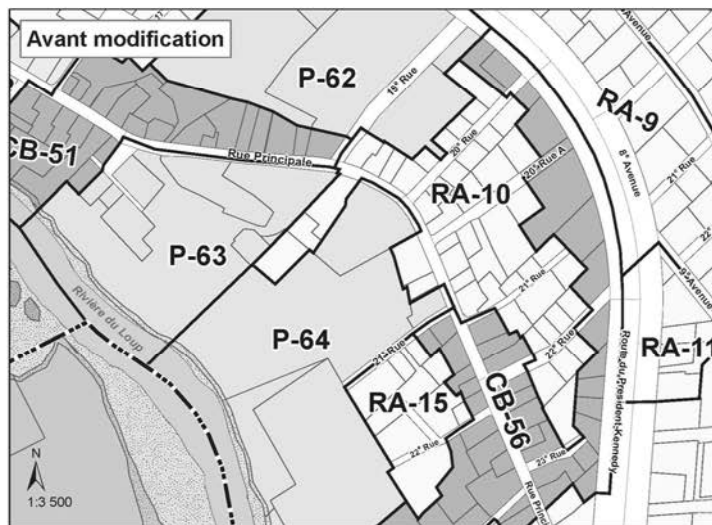
Adresse : 1375, 5e Avenue, Saint-Côme-Linière

1 chambre

Pour toutes questions: 418-228-0239.

**Les formulaires de demande de logement sont disponibles
au bureau municipal**

SAINT-CÔME-LINIÈRE Extrait du Plan de zonage



Avis aux utilisateurs
du réseau d'aqueduc municipal :

Nous demandons la collaboration de
la population pour réduire actuelle-
ment la consommation d'eau potable,
et ce à titre préventif.

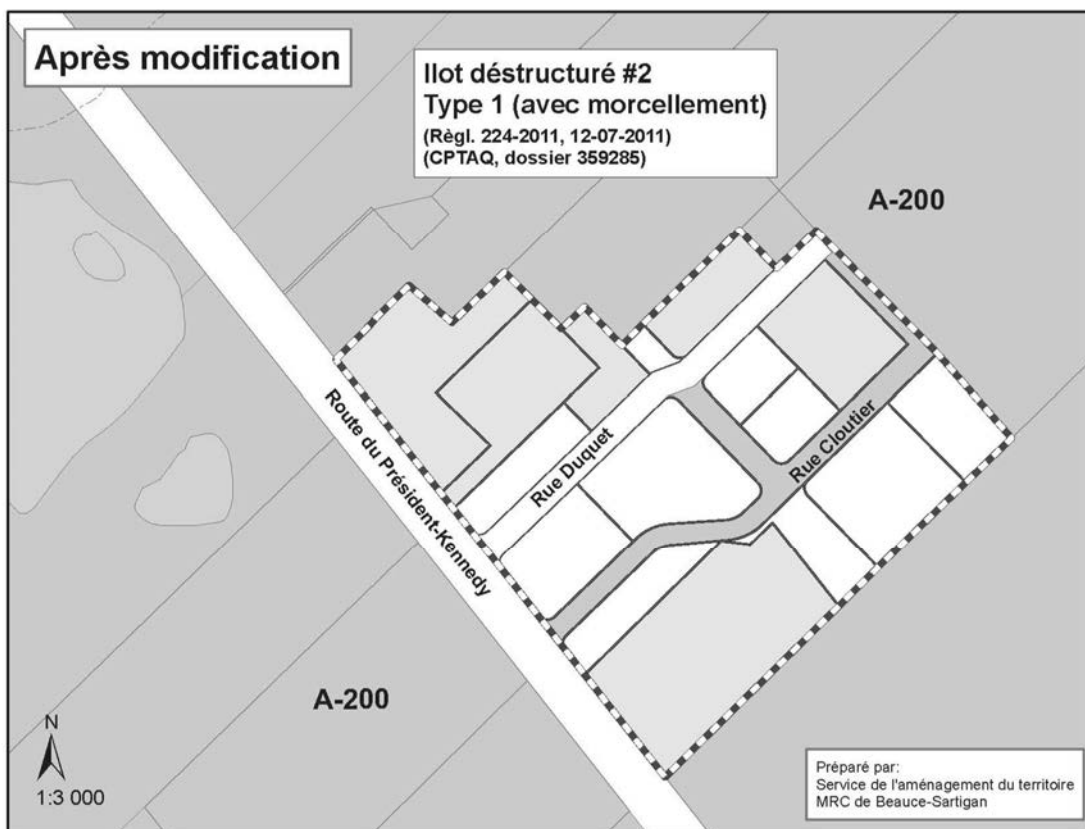
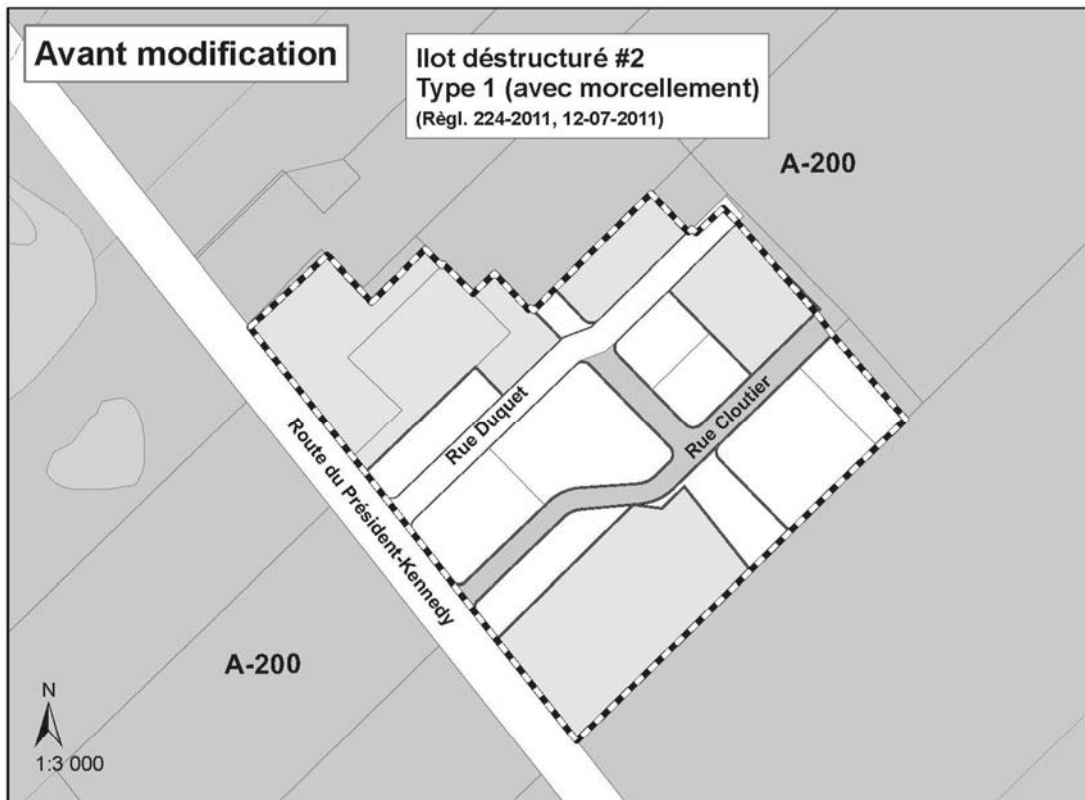
Avec le printemps qui s'en vient, nous deman-
dons également de ne pas laver les cours as-
phaltés avec l'eau potable.

Merci à tous pour votre collaboration.



SAINT-GOME-LINIÈRE

Extrait lot déstructuré #2



Stationnement interdit

La municipalité de St-Côme-Linière rappelle que le stationnement des véhicules est interdit sur les chemins publics de la municipalité **entre 23h00 et 7h00 du 1er novembre au 31 mars**. Nous vous remercions de votre collaboration.



Offres d'emploi—Municipalité St-Côme-Linière: Prenez note qu'en raison des délais requis, il n'est pas toujours possible de publier toutes les offres d'emploi dans le Babillard. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement le site internet et la page Facebook de la municipalité, de même que le tableau électronique.

Premiers répondants

La fonction de premier répondant assure, de par sa proximité à la population, une réponse rapide et efficace pour les situations d'urgence vitale en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers.

La municipalité de St-Côme-Linière est à la recherche de citoyens de notre communauté pour rejoindre l'équipe des premiers répondants.

Ça vous intéresse?

Veuillez nous le faire savoir par courriel:

incendie@stcomelinier.com

ou par téléphone: 418-685-3825 poste 500

Centre d'écoute Beauce-Etchemins

Ne restez pas seul(e) dans ces moments difficiles, nous sommes là pour vous.

Service d'écoute téléphonique, gratuit et confidentiel
24h/24, 7 jours/7

Appelez nous:

418-228-0001

Collecte des ordures - Horaire régulier

Prenez note que la collecte des ordures se fait maintenant aux 2 semaines.

Les calendriers des ordures et du recyclage sont accessibles en tout temps sur le site internet de la municipalité, onglet services.



Municipalité St-Côme-Linière

Offre d'emploi

JOURNALIER / OPÉRATEUR DE MACHINERIE

Principales fonctions

Sous l'autorité du directeur des travaux publics, faire l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout, capacité de conduire divers équipements, effectuer des travaux de déneigement, effectuer le chargement des camions, l'entretien normal des camions et toutes les tâches de journalier.

Statut de l'emploi

Temps plein, 40 heures / semaine, de jour

Durée de l'emploi : Permanent, à l'année

Exigences : Permis de conduire valide, classe 3

Expérience pertinente en déneigement et en mécanique constitue un atout

Bon jugement, responsable, honnête et débrouillard

Rémunération : 28.43\$/ heure effectif le 01-01-2023

REER collectif et assurance collective

Informations: 418-685-3825 ou st-come@stcomelinier.com

Les personnes intéressées doivent envoyer leur CV soit par courriel:

st-come@stcomelinier.com, par fax au 418-685-2566 ou en personne au bureau municipal situé au 1408, rue Principale à St-Côme-Linière.

Informations sur les taxes municipales 2023

Vous avez reçu votre compte de taxes municipales 2023 dernièrement. Voici quelques informations :

Nouveau code de taxe sur votre facture : Taxe gén. – Service dette. Il s'agit du service de la dette payable par l'ensemble de la municipalité qui était auparavant inclus dans la taxe foncière générale. Dorénavant, cette portion de taxe doit être présentée séparément.

Lorsque le compte atteint 300.00\$, il peut être payable en 4 versements. Voici un rappel des dates de versements:

1er versement le 19 mars 2023

2e versement le 25 mai 2023

3e versement le 10 août 2023

4e versement le 12 octobre 2023

Il existe plusieurs façons de payer votre compte de taxes:

- Dans plusieurs institutions financières: Au comptoir, au guichet automatique ou par internet
- Par la poste, en utilisant les coupons joints à votre compte, en nous faisant parvenir des chèques à l'ordre de Municipalité St-Côme-Linière
- À l'hôtel de ville (1408 rue Principale) en argent ou par chèque. Une boîte à courrier est située près de la porte d'entrée. Vous pouvez y déposer vos chèques. Ne jamais déposer d'argent dans la boîte à courrier. Veuillez noter qu'en tout temps, les paiements par carte de débit ou crédit ne sont pas acceptés.
- Vous pouvez aussi faire effectuer des retraits préautorisés dans votre compte aux dates de versements. Veuillez nous contacter au (418) 685-3825 à ce sujet.

Paielements par internet (SIPC)

Veillez vous assurer d'utiliser le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes 2023 lorsque vous faites un paiement en ligne. Ce numéro peut être différent des années passées. De plus, si vous avez plus d'une propriété, chacune a un numéro de matricule différent. Chaque paiement doit être fait sous le bon numéro, ceci afin d'éviter des erreurs de paiements.

Compagnie hypothécaire (institution financière)

Si c'est votre institution financière qui s'occupe du paiement de vos taxes, c'est vous qui avez la responsabilité de lui fournir votre compte de taxes. La loi nous oblige à faire parvenir le compte au propriétaire.

Frais de retard

En cas de non-paiement ou de paiement partiel à la date d'échéance, des frais de 13% l'an (intérêt et pénalité) seront ajoutés au compte.

Pour les nouveaux propriétaires en cours d'année

Il est important de noter que la municipalité de St-Côme-Linière n'émet pas de nouveaux comptes de taxes lorsqu'il y a changement de propriétaire. Cela ne vous soustrait en aucune façon à l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues, à défaut de quoi, vous aurez à payer des intérêts dès l'échéance des dates établies.

La municipalité de St-Côme-Linière rappelle que si un contribuable n'a pas reçu son compte de taxes, ou en cas d'incertitude, il est de sa responsabilité de s'assurer que son dossier est à jour en communiquant au 418-685-3825.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Sécurité incendie - Bornes-fontaines et déneigement

La municipalité de St-Côme-Linière demande à tous les citoyens de ne pas enterrer les bornes-fontaines au moment de déneiger les cours privées.

Les bornes-fontaines sont déneigées par les employés des travaux publics afin que les pompiers puissent y avoir accès rapidement en tout temps.

Merci de votre collaboration!



Accompagnement pour endeuillés par suicide



Accompagnement
individuel ou de groupe

Gratuit pour les
endeuillés par suicide

Pour vous inscrire:

T:(418)228-3106

Courriel: cepsaa@ip4b.net



**DÉLAIS
RAPIDES**

**SERVICES
SANS FRAIS**

**CONSEILS
PERSONNALISÉS**

**TECHNIQUES
EFFICACES**



CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI

BEAUCE-ETCHEMINS INC.

*Un acteur majeur
pour votre retour en emploi*



Avec la participation financière de:

Québec

SAINT-GEORGES
418 227-5445

SAINTE-MARIE
418 386-4445



crebe.qc.ca

Félicitations à nos boursiers !

17 500 \$ EN BOURSES D'ÉTUDES REMIS À 30 JEUNES MEMBRES

Secondaire - 200 \$

Mathias Cloutier
Raphaëlle Giguère
Léa Gilbert
Emmie Lamontagne
Ryan Thompson

DEP et collégial - 500 \$

Laurence Busque Cloutier
Océanne Fortin
Amy Gilbert
Marylou Lessard-Beaulieu
Gabriel Maheux
Ariane Paquet
Émilie Paradis
Maxime Poulin
Adam Samson
Joseph Veilleux

Université - 750 \$

Derek Beaudoin
Marjolaine Bougie
Yohan Dulac
Madison Giguère
Vincent Grondin
Antoine Lapierre
April Lepage
Jackie Paquet
Noémie Poulin
Noah Veilleux

Sport - 1000 \$

Marie-Pier Brochu, triathlon
Antony Poulin, hockey

Engagement communautaire - 500 \$

Laurence Poulin

Persévérance scolaire - 500 \$

Deven Fortin-Poulin
Laurie Fortin

 **Desjardins**
Caisse du Sud de la Beauce



Réservation 418-227-2626

Vous avez besoin de transport pour vos déplacements :

(Horaire selon vos besoins)

- ✓ de soins de santé
- ✓ de services sociaux
- ✓ de services d'éducation ou de formation postsecondaire
- ✓ des démarches d'insertion à l'emploi

Vous avez également la possibilité d'utiliser nos circuits fixes 7 jours/semaine vers St-Georges (pour tous types de déplacements) trois départs de votre municipalité par jour et trois retours de St-Georges vers votre municipalité.

Les demandes doivent être placées minimalement 24 heures à l'avance et avant 12h00 (midi) la journée ouvrable précédant le déplacement.

- ✓ L'horaire du centre d'appel est du lundi au vendredi de 8 h à 16 h
- ✓ L'horaire du taxi collectif est du dimanche au samedi du 7 h à 21 h

Le taxi collectif dessert les 16 municipalités de la MRC Beauce-Sartigan.

*** Les demandes de transports à l'intérieur de la ville de Saint-Georges seront redirigés vers le Taxibus



Escouade canine MRC

Notre nouvel établissement se situe à l'adresse suivante :

217-1, 181e Rue, Beauceville QC G5X 2S9

Heures d'ouverture:

Du lundi au jeudi de 11 h à 16 h.



PAIEMENT DES LICENCES

ESCOUADE CANINE MRC

Il est maintenant possible d'enregistrer et payer votre licence via le site internet de l'Escouade Canine:
<https://escouadecaninemrc.com/>





REQUÊTE CONCERNANT UN ANIMAL ?



Contactez les professionnels
qui s'occupent de notre municipalité



Communauté des serveurs du Christ Vivant

ACTIVITÉS MENSUELLES EN MARS 2023

À l'École d'évangélisation du père Émilien Tardif

1526, 19e rue Saint-Côme (Qc) G0M 1J0

Les mardis, de 13 h à 16 h : Adoration (ouvert à tous)

Les mercredis dès 19 h, Soirée de prière Louanges, Enseignement

Messe dimanche à 11 h, ouvert à tous lorsqu'il y a une session en fin de semaine

Les 8 de chaque mois, messe en mémoire du père Émilien Tardif, débutant par la

Récitation du chapelet à 18h30 – (mercredi) à l'Église Notre-Dame-de-L'Espérance, 2401, avenue de l'Abbé-Giguère, Québec G1C 0H4

Diffusion sur YouTube ou Facebook à 19 h

GUÉRISON PAR LA LIBÉRATION DES SERMENTS INTÉRIEURS

Retrouver ma liberté par la coupure de mes serments intérieurs

Vendredi 3 mars à 19 h jusqu'au dimanche 5 mars à 13 h

Frais de séjour: 185 \$ interne – 125 \$ externe

AGAPÉTHÉRAPIE

Retrouve ta liberté d'enfant de Dieu en laissant l'Amour agapè parcourir ton histoire

Mardi 14 mars à 19 h jusqu'au dimanche 19 mars 13 h

Frais de séjour: 425 \$

Formation de guérison chrétienne – Niveau 4

Par Anne et Henri Lemay

Jeudi 23 mars à 13h30 jusqu'au dimanche 26 mars 17 h

Frais de séjour: 385 \$ Interne - 285 \$ Externe

Formation de guérison chrétienne – Niveau 1

Par Anne et Henri Lemay

Jeudi 30 mars à 13h30 jusqu'au dimanche 2 avril 17 h

Frais de séjour: 385 \$ Interne - 285 \$ Externe

Inscription par courriel cscv-qc@hotmail.com ou par téléphone

à l'École d'évangélisation : 418-685-3181 et/ou pour toutes informations

Possibilité de vous inscrire à une session que vous désirez participer en dessous de l'image de la publicité placée sur la page principale de notre site WEB : <https://www.cscv-quebec.com>

et aussi possibilité de s'inscrire à infolettre



Depuis 1933... plus de 80 ans!

Fermières St-Côme

Réunion le 8 mars à 19h00 au local des Fermières

Nous soulignerons la journée des femmes

Lecture des rapports du Cercle

Exhibit: Couture

Nous vous attendons avec plaisir!

Le Conseil



AVIS À LA POPULATION

UTILISATION DES SENTIERS PÉDESTRES

Vous êtes nombreuses et nombreux à utiliser les sentiers pédestres de la municipalité.

Prenez note qu'en saison hivernale, nous ne pouvons garantir un entretien régulier. Vous les utilisez à vos propres risques.

Le port de crampons est recommandé lors des conditions précaires.

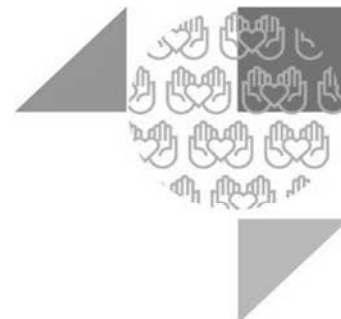
Bonne promenade!



ICI, NOUS SOMMES

**VRAIMENT
BEAUCE!**

vraimentbeauce.com





MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-CÔME-
LINIÈRE**

www.stcomelinriere.com



SPÉCIAL ST-PATRICK

Dimanche le 19 mars 2023

Presbytère St-Côme

13h30 à 16h00

13h30 Accueil

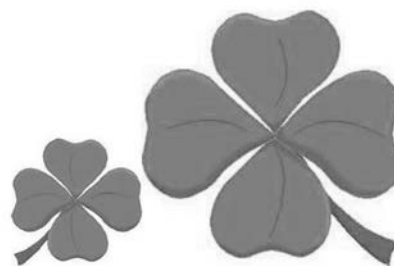
14h00 l'Irlande en photos

(Diaporama commenté)

15h00 Goûter

Places limitées, réservations obligatoires

(418) 685-2700



Le Siillon

Regroupement des parents et amis de la personne
atteinte d'une maladie mentale

Nous joindre:

477, 90e rue, suite 240, Saint-Georges, Qc G5V 3L1
Tél: 418 227-6464 Numéro sans frais : 1 855 272-7837
Courriel: info@lesillon.com
Site web: lesillon.com

*Aider sans
s'épuiser*

Services offerts sur le territoire Beauce-Etchemins

*Interventions psychosociales individuelles et familiales *Volet Jeunesse
*Groupes d'entraide *Groupes Psycho-Éducatif *Sensibilisation

**ALPHARE SERA À SAINT-CÔME-LINIÈRE
LE MARDI 4 AVRIL !**

**FORMATIONS
GRATUITES!**



VOUS AVEZ
BESOIN
D'AIDE POUR
UTILISER
VOTRE
tablette,
ordinateur
ou téléphone
intelligent?



PROFITEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Mardi 4 avril, 9 h à 16 h à l'aréna :
Aide individuelle d'une heure par personne sur tous
les sujets technologiques qui vous préoccupent.

Prenez rendez-vous, apportez votre
appareil (ordinateur, tablette ou
cellulaire) et votre liste de questions.



Julie-Caroline



Marie

Inscription : Érika Maranda au 418 685-
3825 poste 304 ou en personne à l'aréna.





Le moulin à scie Aubin

Joseph Aubin époux d'Anna Fréchette s'est installé à Saint-Côme au tout début des années 1900. Il a construit et opéré un moulin à scie jusque dans les années 1940. C'était le plus important des trois moulins à scie de la municipalité. Il fonctionnait à commission pour les cultivateurs. Cette scierie était située dans le bas du village (nord). En 1917, le premier moulin, construit plus près de la rivière, fut emporté par la grande inondation de juillet. Suite à cet événement, Joseph Aubin se construit un deuxième moulin plus éloigné de la rivière. Il a appartenu plus tard à Louisda Bélanger et Léopold Marcoux. Il fut démoli après 1959. Il était sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui le 1195, rue Principale. La maison aux fausses cheminées située derrière le moulin est l'une des plus anciennes de Saint-Côme. Elle appartenait à la famille Bouchard depuis 1886.

Fonds Jean Létourneau (133-13A).

Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière

Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière

Depuis le 1^{er} juin 2022, les bureaux de la Société historique, situés au presbytère, sont ouverts pour répondre à vos demandes de renseignements, de photos, de livres, de documents ou autres.

Lundi 13 h à 16 h

Mercredi 13 h à 16 h

1er dimanche du mois 13 h à 16 h

Également, vous pouvez visiter notre première exposition dans nos nouveaux locaux. Nous vous présentons l'histoire du Bureau de poste Linière et de la famille Boulanger.

Merci de nous soutenir dans notre mission de protéger et de diffuser notre histoire locale en vous procurant notre carte de membre (10\$). La Société historique de Saint-Côme est aussi à la recherche de bénévoles prêts à s'impliquer dans les différents projets.

Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière

1551 19^e Rue
Saint-Côme-Linière
418-685-2700

histoire@telus.net

Il reste de la place!

Cours Prêt à rester seul

Dimanche le 26 mars,
9h à 15h
Salle optimiste

Coût : 55.00\$ / enfant
Doit avoir 9 ans



Inscription google forms ou au
418-685-3825 poste 304



MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-CÔME-
LINIÈRE**



FPS (15)
Formation Prévention Secours

IMPORTANT

SALLE PAROISSIALE DE SAINT-CÔME

Veuillez prendre note qu'à compter du 13 janvier 2023, vous devrez communiquer avec Marie-Louis Lachance ou Pascal Poulin pour la location de la salle paroissiale.

Marie-Louis Lachance 418-685-3654 ou 418-313-3373

Pascal Poulin 418-685-3929



LOCATION SALLE OPTIMISTE

POUR VOS BAPTÊME,
SHOWER, FÊTES
FAMILIALES, PARTYS
DE BUREAU, ETC.
PLUSIEURS
DISPONIBILITÉS
PENDANT LES FÊTES

CONTACTER LE SERVICE DES
LOISIRS
418-685-3825 POSTE 304



MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-CÔME
LINIÈRE**

Aréna St-Côme-Linière

Nous vous invitons à consulter régulièrement la page Facebook de l'aréna (Aréna Saint-Côme-Linière) pour les dernières nouvelles et les activités à venir, dont les activités et horaires de patinage libre et de hockey libre.

Pour informations supplémentaires, veuillez contacter Mme Brigitte Drouin au (418) 685-3825 poste 300 ou par courriel : arenastcome@stcomelinriere.com



St-Côme en Action de retour!



Casse-croûte de l'aréna

Horaire:

Mercredi : 17:00 à 20:00
Jeudi : 17:00 à 20:00
Samedi : 11:00 à 16:30
Dimanche : 11:00 à 20:00



L'OUEST CANADIEN EN RÉALITÉ VIRTUELLE...

Viens survoler, à vol d'oiseau, l'Ouest canadien à l'aide de casques de réalité virtuelle à 360 degrés.

GRATUIT

Wow!! TU VEUX ESSAYER ÇA!

INSCRIPTION INDIVIDUELLE ALPES DE LA MUNICIPALITÉ PLACES LIMITÉES

Pour les **10 ANS ET PLUS**

BIENVENUE AUX ADOS ET AUX ADULTES!



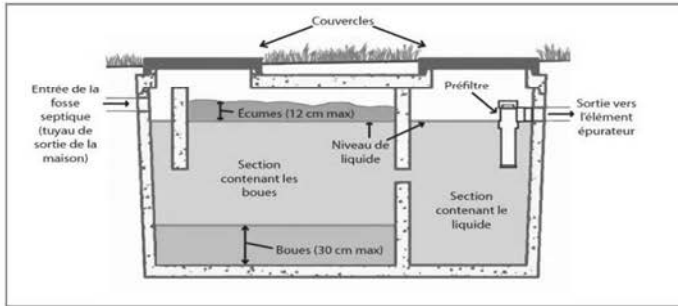
Mercredi le 8 mars 14h, Aréna Saint-Côme
Inscriptions au 418-685-3825 poste 304
ou loisirs@stcomelinriere.com

1. Vidange sélective pour toutes les fosses septiques :

La vidange sélective est une méthode de vidange des fosses septiques qui consiste à retirer les boues, les écumes et le liquide se trouvant entre la couche des écumes et celle des boues, et à retourner dans la fosse septique uniquement le liquide débarrassé des écumes et des boues (liquide clarifié).

Le liquide clarifié qui est retourné dans la fosse septique contribue au réensemencement de la population bactérienne. Celle-ci est très importante, car elle effectue la majorité du traitement des matières organiques contenues dans les eaux usées domestiques.

- Notez que les fosses septiques en période hivernale seront vidangées complètement.



Consignes à respecter - Vidanges installations septiques

Tous les points ci-dessous doivent être respectés avant la vidange de votre installation septique. Si le transporteur ne peut pas vidanger votre fosse, des frais vous seront facturés pour déplacement inutile et vous devrez prendre un autre rendez-vous pour une autre visite, 418-226-5300.

1. Votre adresse (numéro civique) doit être bien visible de la rue.
2. Tous les couvercles doivent être dégagés d'au moins 6 pouces au pourtour et sur la profondeur. Creuser le pourtour à l'aide d'une pelle est nécessaire afin de permettre au transporteur de faire basculer les couvercles sans difficulté et sans les briser. (photo 1). Si les couvercles ne sont pas bien dégagés, votre fosse ne sera pas vidangée. (photo 2)
3. Les couvercles en polyéthylène (plastique) doivent être dévissés, mais non enlevés. (photo 3)
4. Installer un drapeau, un cône, un bâton ou autre objet près de votre fosse afin d'indiquer l'emplacement de celle-ci.
5. Retirer tout ce qui peut bloquer l'accès aux couvercles, mobilier, structure, planches de patio, tables, pots de fleurs, blocs de ciment, etc.
6. Dégager l'accès à votre propriété pour permettre le passage du camion d'une hauteur et d'une largeur de 13 pieds.
7. Dégager le terrain de sorte que le camion puisse être placé à moins de 130 pieds de la fosse.
8. Tenir à l'écart et à une distance sécuritaire les animaux domestiques, tels que les chiens.

Quelques avantages d'une vidange sélective par rapport à une vidange totale des fosses septiques :

- a) Réduire le volume de matières résiduelles (boues, écumes et liquide) acheminé au centre de traitement.
- b) Réduire la consommation d'eau potable. Lors d'une vidange sélective, le liquide clarifié remplace l'eau potable. (Lors d'une vidange totale d'une fosse septique, une bonne pratique consiste à remplir la fosse à un certain niveau avec de l'eau claire afin d'éviter sa déformation ou son déplacement dus aux pressions externes).
- c) Vidanger un plus grand nombre de fosses septiques avec un camion. La réduction des déplacements a pour effet de réduire l'émission de gaz à effet de serre par le camion.

2. Vidange complète pour les fosses de rétention :

Tous les compartiments des fosses de rétention (fosses scellées) doivent toujours être vidangés complètement de son contenu.

Cédule des vidanges des fosses septiques 2023

Municipalité de St-Côme-Linière au complet

18 au 22 septembre

25 au 29 septembre

9. Arrêter votre pompe (système Bionest) avant que la vidange soit effectuée.

10. Les barrières donnant accès à votre fosse doit être obligatoirement ouverte.

11. Il ne doit pas y avoir de lingettes humides dans votre installation septique.

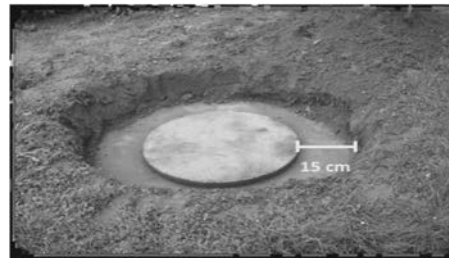


Photo 1 Couvercle BIEN dégagé



Photo 2 Couvercle PAS bien dégagé



Photo 3 Couvercles en polyéthylène doivent être dévissés

Centre régional de traitement des boues: Par courriel: fosse@vsjb.ca (une confirmation vous sera acheminée)
Par téléphone: 418 397-8479 (en tout temps sur une boîte vocale) ou

418-226-5300 (du lundi au jeudi de 7h30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 7h30 à 12h).

Les coûts pour la vidange de votre fosse sont facturés par votre municipalité et sont payables à celle-ci.

Site internet de la municipalité
de St-Côme-Linière:

www.stcomelinier.com



Disposition du bac à déchets et du bac de recyclage lors de la collecte

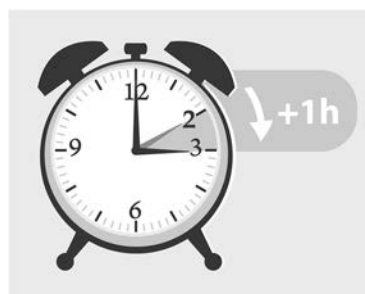
Nous demandons à la population de placer le bac à au moins 1 ou 2 pieds à l'intérieur de leur cour. L'entrepreneur responsable de la collecte est capable de vider le bac à cette distance. Un bac mis directement sur la voie publique peut être nuisible à la circulation ou aux piétons, et risque d'être endommagé par les véhicules lourds.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Avis vente pour taxes impayées

Avis aux personnes qui négligent le paiement de leurs taxes et dont nous devons transférer les dossiers à la M.R.C. de Beauce-Sartigan:

La M.R.C. de Beauce-Sartigan a fixé à **500\$ par dossier** les frais de procédure de vente d'immeuble pour non paiement des taxes foncières ou scolaires.



Dans la nuit du
11 au 12 mars
2023, on avance
l'heure!

CEPS Beauce-Etchemins

Faire le deuil
de son enfant



Nous recherchons des parents qui ont perdu un enfant et qui aimeraient se réunir pour partager leur expérience de deuil. Nous croyons que ce serait une excellente façon de s'entraider et de passer à travers cette dure épreuve.

Pour vous inscrire:

T:(418)228-3106

C: cepsaa@ip4b.net

GROUPE ESPÉRANCE ET CANCER

Un organisme d'ici qui vous accompagne depuis 30 ans !

Notre mission

Offrir aux personnes atteintes de cancer et à leurs proches aidants, un milieu de vie, un réseau d'entraide et d'action ainsi que des activités favorisant leur prise en charge et l'amélioration de leur qualité de vie physique et psychologique.

Nos services

Relation d'aide
Écoute et accompagnement
Groupes d'entraide
Informations et références
Formations de croissance personnelle
Ateliers divers et activités sociales
Services de massothérapie à faible coût
Service de jumelage
Prêt de prothèse capillaire
Dons de bonnets
Accompagnement en fin de vie
Suivi de deuil

Informations

Territoires desservis

- Les Etchemins
- Robert-Cliche
- Beauce-Sartigan

Pour nous joindre

418-227-1607 | 418-625-2607
477, 90e Rue, bureau 250 (Place 90)
Saint-Georges, G5Y 3L1
www.esperanceetcancer.org
Suivez-nous sur

**Groupe
ESPÉRANCE ET CANCER**
BEAUCE - ETCHÉMINS
« Bien plus qu'un groupe »

La FADOQ

Vous avez 50 ans et + ? Rejoignez nos rangs. La FADOQ compte plus de 500,000 membres au Québec, elle prône une qualité de vie pour tous les aînés.

Plusieurs avantages sont offerts. Rabais avec différents organismes et assurances, des programmes bénéfiques, des loisirs et activités hebdomadaires à St-Côme.

Vous êtes intéressé-e-s ou avez des questions, communiquez avec :

Marie-Louis : 418-685-3654
ou Louise : 418-685-1273

COMPTOIR D'AUBAINES DE ST-CÔME

Un magasin ouvert à tous. Un excellent moyen de faire du recyclage de vêtements... Une bonne façon de donner au suivant... Un excellent moyen d'économiser sur des vêtements pratiquement neufs.

Bienvenue à tous!



Comptoir d'aubaines

Modification à l'horaire

Mercredi 13h00 à 15h30

Jeudi 13h00 à 15h30

18h00 à 20h00

Vendredi 13h00 à 15h30



Service incendie St-Côme-Linière

Le service de prévention des incendies vous rappelle que vous devez faire une demande de permis à la municipalité pour les feux à ciel ouvert. Merci de votre collaboration.

Vous aimeriez être pompier volontaire? Contactez la municipalité au 418-685-3825



HLM St-Côme-Linière

Demande de logement

Prenez note que pour une demande de logement en HLM à St-Côme-Linière, vous devez maintenant contacter le bureau municipal pour obtenir un formulaire:

418-685-3825 ou st-come@stcomelinier.com



Havre
l'Éclaircie

Maison d'hébergement et de transition pour femmes
victimes de violence conjugale et leurs enfants

Tu peux nous joindre en tout temps au

418 227-1025 ☎ 1 800 709-1025

24 heures sur 24, 7 jours par semaine



**Transport
Autonomie**
Beauce -Etchemins
Transport adapté et collectif

Pour plus d'information

Transport adapté : 418-227-4147

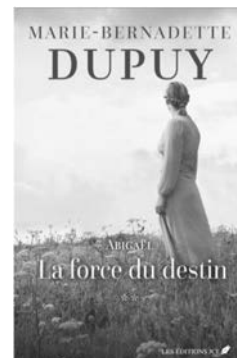
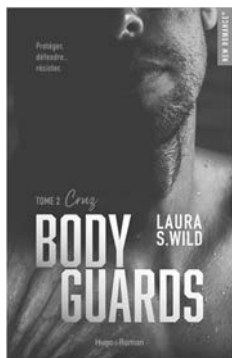
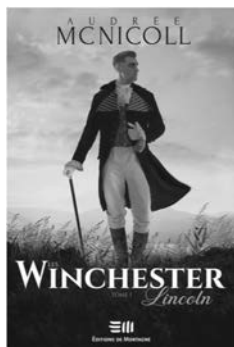
Transport collectif : 418-227-2626

Site Internet www.transportautonomie.com

Bibliothèque municipale

Nouveautés «best-sellers» à la bibliothèque municipale - Location à **2.50\$ / 2 semaines**

Seule la collection «best-sellers» est payante... Tous les autres livres et magazines sont gratuits.



Nouveau <https://www.renaud->



Heures d'ouverture

Lundi : 8h30-12h00 et 13h00-16h30

Mardi:

8h30-12h00 et 13h00-16h30 et 18h30-20h30

Mercredi: 8h30-12h00

Vendredi: 18h30-20h30

Info: 418-685-3825 poste 205

Chute à livres

- Retour des livres et périodiques uniquement
- La chute à livres doit être utilisée seulement en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque.
- **Veuillez mettre les livres dans un sac de plastique avant de les déposer dans la chute.**
- Assurez-vous que les documents sont bien descendus et que le panneau est refermé correctement.
- Aucun don de livres ne doit être déposé dans la chute.
- Il est de votre responsabilité d'utiliser ce service adéquatement.

Merci de votre collaboration

L'aide alimentaire pour la MRC de Beauce-Sartigan

(Difficultés financières, perte d'emploi, maladie, etc.)

Objectif de l'aide alimentaire:

Offrir une alternative en dépannage et en autonomie alimentaire aux personnes et familles vulnérables de la MRC de Beauce-Sartigan.

Pour qui:

Les personnes seules, en couple ou les familles à faible revenu demeurant dans la MRC de Beauce-Sartigan.

La Maison de la Famille Beauce-Etchemins

418-228-0097

aidealimentaire5@gmail.com

Partenaires du développement social



Hommage aux bénévoles Aide alimentaire

Un merci du fond du coeur à tous ceux qui, tout au long de l'année, donnent de leur temps pour rendre le monde meilleur !!!

Sans vous, un service comme le nôtre ne pourrait poursuivre sa mission aussi efficacement.

Pour ceux intéressés à faire une demande d'aide alimentaire une fois par mois, contactez Maison de la famille au 418-228-0097

Bravo!

Nouveauté à la salle paroissiale

Bingo chaque 1er dimanche du mois

depuis le 5 février

13h15

450\$ en prix

Coût d'entrée: 15\$

18 ans et plus

Bienvenue à tous!



Dépôt d'huiles diverses



Il faut dorénavant vous rendre à la Régie inter-municipale du Comté de Beauce-Sud pour y déposer vos huiles et autres résidus. Le service demeure sans frais.

695, rang Saint-Joseph
Saint-Côme-Linière (Québec)
G0M 1J0info@ricbs.qc.ca
418 685-2230

Nous rappelons aux gens et aux entreprises qu'il est strictement interdit d'envoyer des hydrocarbures dans les égouts municipaux. Des amendes sévères aux contrevenants seront appliquées.

(Hydrocarbures = Gaz naturel, huile à moteur...)

Merci de votre collaboration



**Encombrants ménagers
à faire ramasser :**

Un seul numéro : **418-685-2230**



REPRISE DU SERVICE DE RÉPIT à 1\$!!!

Ce service permet **aux parents** de la municipalité de St-Côme-Linière de bénéficier d'un moment de **répit** de quelques heures, **soit d'une demi-journée, 2 fois par semaine.**

- **Quand:** Les mercredis et jeudis | 8h30 à 11h30
- **Pour qui:** Enfants 2 - 5 ans
- **Coût:** 1\$ / enfant
- **Où:** Aréna de St-Côme (2e Étage)
- **Par qui:** Des éducatrices professionnelles

Juste pour vous les parents !

INSCRIPTIONS | INFORMATIONS
418-228-9192

Inscriptions obligatoires par téléphone chaque lundi dès 8h30.
Certaines conditions s'appliquent.

À la recherche d'un
service de garde reconnu?



Inscrivez votre enfant sur
laplace0-5.com

Message important

Aller-vous inscrire sur la **place 0-5** afin que le Ministère de la Famille connaisse les besoins de garde de notre municipalité.

**VIACTIVE
DE JOUR
À SAINT-CÔME**



**Lieu: Salle
paroissiale**

Animatrice
Odile Lessard

LES MARDIS
★ 10H00 À 11H00 ★

INSCRIVEZ-VOUS À
ANNE ROY 418-228-0007

**VIACTIVE
DE SOIR
À SAINT-CÔME**



**Lieu : salle
de l'Aréna
GRATUIT
animatrice
Nathalie Vigneault**

LES MERCREDIS
★ 18H00 À 19H00 ★

INSCRIVEZ-VOUS À
NATHALIE VIGNEAULT 418-685-2476

Développement économique

Une page consacrée au développement économique prend place dans le Babillard. **L'invitation est lancée à tous les promoteurs...** Communiquez au 418-685-3825 pour vos publications futures.



Émission des permis de construction et rénovation

Nous vous rappelons de faire votre demande de permis à l'avance afin d'obtenir les autorisations à temps pour la date prévue de vos travaux.

Nouveauté: Il est maintenant possible de faire votre demande de permis de construction, rénovation etc. en ligne si vous le désirez via notre site internet (onglet service/ demande de permis construction).

Si vous avez besoin d'informations rapides, des annexes d'informations sont disponibles en haut de la page Pour toutes questions, vous pouvez contacter M. Yves Turcotte: 418-685-3825 poste 203 ou par courriel : techurb@stcomelinier.com

Merci de votre collaboration!

Terrains résidentiels à vendre

18e Rue

Pour informations:

**Les Entreprises
Dennis Poirier Inc**
Téléphone : 418-230-8088

**Courriel :
dennispoirier@hotmail.com**

Terrains résidentiels à vendre

Terrains situés sur la 16e Rue, entre la 12e Avenue et la 16e Avenue, asphaltée.

Services d'aqueduc et d'égout inclus.

À proximité des services municipaux: École, aréna, église, bureau de poste, etc.

Pour information:

Daniel Dumas
(418) 226-8370

Courriel:
danieldumas@hotmail.ca

Terrains disponibles
au parc industriel

Pour informations: (418) 685-3825

Nouveau développement résidentiel

Les Boisés Dulac

(secteur route Rodrigue et rang St-Joseph)

Très beaux terrains... À voir!

Infos: M. Gilles Dulac

1-819-568-8815

gillesdulac@hotmail.com

M. Jean-François Dulac

1-819-246-9779

jfrancdulac@videotron.ca

Nouveau promoteur immobilier !

Projet de jumelés et maisons neufs à vendre à Saint-Côme-Linière dans la 13e rue et 16e rue.

Construction Linière, nouvelle entreprise locale, fait maintenant des constructions neuves aux allures chics et contemporaines. L'entrepreneur propose un rapport qualité/prix sans égal !

Situé dans le cœur du village, vous aurez accès à l'école primaire, l'aréna et plusieurs autres services de choix et installations sportives.

13e rue

Phase 1 – en cours

Phase 2 – à venir

Phase 3 – à venir

Contactez-moi dès maintenant pour obtenir plus d'informations !

Johnny Bougie

bougiejohnny@gmail.com





Centre d'Écoute du CEPS Beauce-Etchemins

La douleur et le vide ressentis dus à la perte d'un être cher demandent souvent de l'accompagnement dans les premiers pas de cette épreuve.

Comme vous le savez sans doute, le Centre du deuil offre des rencontres de groupe et individuelles pour toutes personnes adultes vivant un deuil.

Nos prochains groupes débiteront bientôt sous forme de vidéo conférence.

Contactez nous pour de plus amples informations.

Centre du deuil du CEPS Beauce-Etchemins

T : 418-228-3106

C : cepsaa@ip4b.net

Garage de toile

Il est permis d'installer un garage de toile à partir du 15 octobre jusqu'au 15 avril de l'année suivante.



Abattage d'arbre

Avis à toute la population

Concernant l'abattage d'un arbre, qu'il soit malade, mort, dangereux, ou pour toute autre raison, cela prend un permis délivré par la municipalité et le coût est de 10\$. Lorsque le technicien, reçoit la demande il peut aller prendre une photo sur place pour constater que l'arbre est très dangereux ou dans les conditions énumérées ci-haut.

Pour faire une demande de permis:

Bande riveraine

Avis à tous et toutes, aucune construction n'est possible dans la bande riveraine d'un cours d'eau, lac ou rivière, cela peut varier de 10 à 15 m de chaque côté. Donc on doit s'en tenir à ces distances minimales et aucune installation septique non plus n'est autorisée.

Yves Turcotte

Technicien urbanisme



RECYCLAGE

En mars 2023, voici les jours de collecte de votre bac de recyclage:

Jeudi le 2 mars

Jeudi le 16 mars

Jeudi le 30 mars



Lampadaires de rue défectueux? Merci de nous en aviser:

www.stcomelinere.com, onglet «services» —) Défectuosité lampadaires de rue.



MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-CÔME-
LINIÈRE**

Avez-vous visité notre site internet? www.stcomelinere.com

Une source d'informations où vous retrouverez entre autres un lien pour les vidéos des séances du conseil municipal, les procès-verbaux, un lien vers le rôle d'évaluation en ligne, le calendrier de la cueillette des ordures et du recyclage, un calendrier de divers événements, des actualités et bien d'autres... Faites-nous part de vos commentaires et suggestions.

Vous êtes vous abonnés à notre page Facebook?

Municipalité St-Côme-Linière



Les Chevaliers de Colomb...

Au service de sa communauté

Prêt de matériel médical

Vous pouvez emprunter le matériel suivant auprès des Chevaliers de Colomb du conseil 6698 de St-Côme-Linière région 04 district 83: Canne, béquilles, marchette, fauteuil roulant, etc.

Un dépôt de 10\$ est demandé et est remis lors du retour du matériel, s'il est en bon état.

Pour informations:

M. Robert Bourque, 418-685-3612

En cas d'absence de M. Bourque, vous pouvez contacter M. Michel Pomerleau au 418-685-3150.

Les Chevaliers de Colomb se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident. Il est de votre responsabilité de veiller à votre propre sécurité en utilisant les appareils empruntés et vous devez vous engager à retourner le matériel en bon état.



Municipalité St-Côme-Linière
1408 rue Principale St-Côme-Linière (Qc)
G0M 1J0 Téléphone: 418-685-3825
Télécopieur: 418-685-2566
st-come@stcomelinier.com

www.stcomelinier.com

**Dépôt légal à la
Bibliothèque Nationale**

MAIRE

Cellulaire

418- 222-3472

**Centre d'écoute téléphonique et de prévention du
suicide Beauce-Etchemin**

Ligne d'écoute: 418-228-0001

Le Sillon

**Regroupement de parents et amis de la personne
atteinte de maladie mentale**

URGENCE DÉTRESSE:

1-866-APPELLE

1-866-277-3553



**Réservation
418-227-2626**

**Service d'aide en situation
de crise suicidaire**

1 866 APPELLE
1 866 277-3553
24 h / 7 jours

Rapide, confidentiel et sans frais!

Besoin d'aide

Accès aux services | Anxiété, stress | Séparation, rupture
Conflit familial | Alcool, drogue, jeux de hasard | Crise | Dépression...

811
Info-social
24 h / 7 jours

Rapide, confidentiel et sans frais!

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec

**ME MARIE-EVE
POULIN**
NOTAIRE ET CONSEILLÈRE JURIDIQUE

1525, 8^e Rue Saint-Côme-Linière
Beauce (Québec) G0M 1J0

Courriel : mepoulin@notarius.net
Site Web : www.mepoulin.ca

T. 418 685-3333 • Cell. 418 226-6284



**CONSTRUCTION
CHRISTIAN BERGERON**

Tout pour vous satisfaire

418 685-2280

- CONSTRUCTION
- RÉNOVATION
- FINITION INTÉRIEUR
ET EXTÉRIEUR
- PORTES
ET FENÊTRES
- TOITURE
- PATIO
- ETC.